



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE NATIONAL PICASSO – PARIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2014 – 33

**DISPOSITIF D'ACTION SOCIALE AU BENEFICE DES AGENTS EN CONTRAT
D'ÉTABLISSEMENT SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES**

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 2010-669 du 18 juin 2010 portant création de l'établissement public du musée national Picasso-Paris, notamment le 17° de son article 11,

Vu le décret du 6 juin 2014 portant nomination de Monsieur Laurent Le Bon en qualité de président de l'établissement public du musée national Picasso-Paris,

Après en avoir délibéré au cours de sa séance du 1^{er} décembre 2014,

Adopte la délibération suivante :

Article 1^{er} :

À compter du 1^{er} janvier 2015 une offre sociale globale comportant les diverses aides et prestations figurant en annexe est mise en place au bénéfice des agents contractuels de droit public ou de droit privé avec l'établissement disposant depuis au moins deux mois à la date du 1^{er} janvier 2015 d'un contrat d'une durée minimale de six mois, sous réserve de conditions de ressources.

Article 2 :

Les aides concernées (sauf les aides apportées aux parents d'enfants handicapés) sont soumises au respect d'un plafond de ressources indiqué dans le tableau ci-annexé et revalorisé chaque année au 1^{er} janvier en conformité avec la grille adoptée par le ministère de la culture et de la communication. Les plafonds mentionnés correspondent au revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition du foyer fiscal de l'agent.

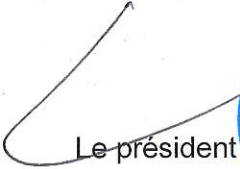
Article 3 :

Les demandes des agents sont examinées au vu des justificatifs fournis tant pour ce qui concerne les dépenses engagées que pour les conditions de ressources. Elles sont instruites dans des conditions similaires à celles définies par le ministère de la culture et de la communication.

Article 4 :

Il est rendu compte chaque année au conseil d'administration des aides accordées dans le cadre de ce dispositif au titre de l'année antérieure.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2014


Le président

Laurent LE BON

